

ANNEXE II

REGLEMENT D'EXAMEN

A - LISTE DES DOMAINES

1 - Professionnel

2 - Généraux

- Français
- Mathématiques, Sciences-Physiques
- Langue vivante étrangère
- Economie familiale et sociale
- Education physique et sportive.

A chacun des domaines généraux correspond une unité capitalisable terminale constitutive du diplôme.

Les candidats autres que scolaires ou apprentis sont dispensés de l'évaluation dans le domaine de l'éducation physique et sportive.

B - LISTE DES EPREUVES TERMINALES

EPREUVES	COEF	FORME		DUREE EPREUVE PONCTUELLE
		Scolaires ou apprentis ou adultes forma- tion continue	Autres candidats	
DOMAINE PROFESSIONNEL				
EP1 - Réalisation et arts appliqués	12	CCF(1)	ponctuelle (pratique et écrite)	en fonction de l'option (2)
EP2 - Technologie - Prévention - Histoire de l'art	4	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	4 H
DOMAINES GENERAUX				
EG1 - Expression française	2	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	2 H
EG2 - Mathématiques - Sciences physiques	2	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	2 H
EG3 - Langue vivante étrangère (2)	1	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 H
EG4 - Economie familiale et Sociale - Législation du Travail	1	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 H
EG5 - Education Physique et Sportive	1			

(1) Contrôle en cours de formation pour les candidats issus d'établissements publics, privés sous contrat ou de CFA habilités par le recteur, y compris la formation en entreprise.

(2) option A gravure d'ornementation :
option B gravure d'impression :
option D poinçonnage :
(MARQUAGE)
option C gravure en modelé : 40 H (36H partie pratique et 4H partie écrite) } 20 H (16H partie pratique et 4 H partie écrite)

(3) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le Recteur.

**DEFINITION DES EPREUVES
DU DOMAINE PROFESSIONNEL**

EPI REALISATION ET ARTS APPLIQUES

- A) **EVALUATION par CCF** (candidats issus d'établissements publics, privés sous contrat et CFA habilités)

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation, à l'occasion de deux situations d'évaluation organisées au cours de la dernière année de formation.

Chaque situation permet, de manière réelle ou simulée, l'évaluation tant de savoir faire que de savoirs technologiques associés. Elle porte sur des compétences caractéristiques du diplôme. Elle donne lieu à la proposition d'une note.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans le centre de formation. L'autre situation a lieu dans l'entreprise au cours de la formation en entreprise.

a) Situation d'évaluation en centre de formation.

Elle comprend plusieurs séquences d'évaluation incluant la pratique (7 points), l'art appliqué et le dessin technique (6 points).

Elle répond aux exigences et compétences décrites dans le référentiel. Elle est organisée au cours du second trimestre de l'année civile de la session d'examen, dans l'établissement (public, privé sous contrat au CFA habilité) et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

Le candidat doit être capable :

- . d'analyser, en autonomie, un dossier technique, (plans, pièces écrites, croquis, photographies...) et de décoder les documents techniques.
- . d'en extraire les informations utiles à son travail, réaliser tout document technique qu'il déduira à partir des éléments graphiques ou de définition données.
- . d'organiser son intervention sous forme d'une fiche d'analyse de fabrication déterminant les différentes phases opératoires.
- . de réaliser tout ou partie (que l'on précisera) de l'ouvrage décrit et du modelage demandé
- . de maîtriser l'outillage professionnel et travailler avec méthode.

En ce qui concerne l'art appliqué et le dessin technique qui font partie de la pratique professionnelle, le candidat doit être capable,

- en art appliqué (toutes options), à partir d'objets/modèles réels ou de documents :
- . de représenter des éléments, ornements ou ensembles ornementaux;
- . de compléter dans le même style/caractère une proposition partielle fournie ;

- . d'organiser des ensembles ornementaux à partir de documents fragmentaires et d'instructions données
- . d'exprimer des volumes ou des effets d'ombres et lumières (échelonnement de valeurs de près).
- en dessin technique
- . de reproduire, de dessiner au trait d'un document graphique avec changement d'échelle (options A et B)
- . de lire et décoder des dessins techniques, d'exploiter des informations codifiées, d'exécuter un dessin technique (options C et D).

**b) Situation d'évaluation au cours de la formation en entreprise
(7 points)**

La formation en entreprise doit permettre d'acquérir, de compléter et de mettre en oeuvre des compétences difficilement reproductibles en centre de formation (situations réelles, gestion du travail sur chantier, travail en équipe...)

Pour les candidats issus des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, l'évaluation porte sur 8 semaines se déroulant en dernière année de formation. Elles se répartissent, de préférence en deux périodes de quatre semaines.

Le choix des dates de ces périodes de formation en entreprise est laissé à l'initiative des établissements en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique pour tenir compte des conditions locales. On privilégiera les entreprises locales ou situées dans une zone la plus proche du centre de formation tout en choisissant les lieux de formation dont la compétence est attestée.

Pour les apprentis, la durée de la formation en entreprise est fixée par le contrat d'apprentissage.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et de critères établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation de chaque lieu de stage est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un membre de l'équipe pédagogique au sein de l'entreprise, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent conjointement une note au jury en fin ou à la suite de la formation en entreprise.

Dispositions transitoires (article 14 du présent arrêté)

Dans le cas où le candidat issu d'établissement public ou privé sous contrat n'a pu effectuer la période de formation en entreprise pour une raison de force majeure dument constatée par le recteur, une situation de substitution correspondante est mise en place dans l'établissement.

L'évaluation se déroule sous forme d'un contrôle en cours de formation au début du troisième trimestre de la dernière année de formation.

Un professionnel au moins est obligatoirement associé à la mise en oeuvre de l'évaluation.

La proposition de note a la même pondération que celle prévue pour la situation d'évaluation en entreprise.

B - Evaluation par épreuve ponctuelle (autres candidats)

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale. Elle comprend deux parties :

- 1) Partie A = Pratique : Réalisation.
- 2) Partie B = Art appliqué et dessin technique.

PARTIE A = option A = GRAVURE D'ORNEMENTATION

le candidat ^{réalise} dans le temps global imparti.

a) La Reproduction d'une gravure ornementale

1) But de l'épreuve

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à exploiter les possibilités maximales d'emploi de l'outil burin.

2) Conditions initiales

Il est fourni un document précis, complet et sans ambiguïté de la gravure ornementale à reproduire à la même échelle.

3) Travail demandé

Reproduction fidèle et soignée du document fourni sur plaque de cuivre plane.
Le degré d'exigence visé est celui des capacités C2.1, C2.2, C3.1, C3.4, du référentiel.

4) Evaluation

Fidélité de l'exécution - Qualité de la coupe.

b) un Modelage

Réalisation en matériaux appropriés d'un volume à partir d'un document donné. L'épreuve a pour but de tester l'aptitude du candidat à traduire un dessin en volume à partir de contraintes esthétiques et techniques précisées.

PARTIE A Option B = GRAVURE D'IMPRESSION

le candidat ^{réaliser} dans le temps global imparti :

a) Une Gravure et dessin de lettre

1) Buts de l'épreuve

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- composer un texte imposé (choix du caractère, espacement des lettres)
- ET interpréter une vignette sur un sujet imposé
- ET exécuter une gravure imprimable en respectant les caractéristiques formelles des textes, sujets, dessins imposés ou choisis

2) Conditions initiales

- libellé d'un texte imposé
- charte graphique (complète ou fragmentaire)
- vignette à interpréter
- critères spécifiant les buts, les destinataires, la fonction des vignettes et textes imposés.
- support d'impression (déterminant les caractéristiques techniques de la gravure à réaliser)

3) Travail demandé

Le travail demandé, les conditions de réalisation et le degré d'exigence correspondent à ce qui est visé par les capacités C2.1, C2.2, C3.1, C3.2, C3.4, du référentiel.

Deux épreuves d'état seront à joindre à la gravure demandée.

4) Evaluation

- Fidélité de l'exécution
- Régularité de la coupe
- Choix des caractères correspondant à la demande
- L'impression est effectuée dans le respect de la qualité souhaitée.

b) Un Modelage

Réalisation en matériaux appropriés d'un volume à partir d'un dessin donné.

L'épreuve a pour but de tester l'aptitude du candidat à traduire un dessin en volume à partir de contraintes esthétiques et techniques précisées.

PARTIE A Option C : GRAVURE EN MODELE
Option D : MARQUAGE POTINCONNAGE

Le candidat réalise dans le temps global imparti

a) Un Modelage

L'épreuve a pour but de contrôler l'aptitude du candidat à traduire un dessin en volume à partir :

- d'un document graphique donné
- de contraintes dimensionnelles ou techniques précisées

Evaluation

- respect du dessin, des volumes
- respect des contraintes esthétiques et techniques
- qualité de l'exécution

b) l' Epreuve pratique demandée

Il s'agit de vérifier si le candidat:

- a une bonne maîtrise de l'outil
- sait travailler avec méthode
- maîtrise le concept de qualité

Travail demandé

Le travail demandé, les conditions de réalisation, le degré d'exigence correspondent à ce qui est visé par les capacités C3.3, C3.4, C3.5 du référentiel.

L'épreuve comporte l'exécution d'un poinçon ou d'une matrice en acier d'après un document graphique simple

Evaluation

- respect des cotes, éventuellement d'une symétrie des dépouilles des états de surface demandés

PARTIE B = options : A, B,

Cette épreuve comprend deux parties que le candidat réalise dans le temps global imparti.

a) Un projet d'Art appliqué

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- organiser selon des critères fixés des ensembles ornementaux choisis parmi diverses propositions complètes ou fragmentaires, ou à compléter dans le même caractère/style une proposition partielle fournie.

- ET exprimer des volumes ou des effets de valeurs graphiques nuancés en respectant une construction donnée, des proportions, un effet de perspective, une impression à traduire...

Evaluation :

Le travail demandé, les conditions de réalisation et le degré d'exigence correspondent à ce qui est visé par les savoirs associés S2.1, S2.2 du référentiel.

b) Un Dessin Technique

Le travail demandé, les conditions de réalisation et le degré d'exigence correspondent à ce qui est visé par les savoirs S2.1 et S 2.2 du référentiel.

L'épreuve consiste en la reproduction, dessinée au trait, d'un document graphique avec changement d'échelle.

PARTIE B : options : C, D,

le candidat réalise dans le temps global imparti.

a) Un projet d'Art appliqué

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- organiser selon des critères fixés des ensembles ornementaux choisis parmi diverses propositions complètes ou fragmentaires, ou à compléter dans le même caractère/style une proposition partielle fournie.

- ET exprimer des volumes ou des effets de valeurs graphiques nuancés en respectant une construction donnée, des proportions, un effet de perspective, une impression à traduire...

Evaluation :

Le travail demandé, les conditions de réalisation et le degré d'exigence correspondent à ce qui est visé par les savoirs associés S2.1, S2.2 du référentiel.

b) Un Dessin technique

Il s'agit de vérifier si le candidat est capable de :

- lire et décoder des dessins techniques
- exploiter des informations codifiées
- exécuter un dessin technique

Travail demandé

Il correspond à ce qui est visé par les capacités C1.1, C1.2, du référentiel. On pourra demander :

- soit la représentation, en croquis coté, d'un élément extrait d'un ensemble
- soit, à partir de deux vues d'un élément, la recherche d'une troisième
- soit la définition d'une vue en coupe (plan de coupe donné par rapport à d'autres vues)

L'épreuve évaluera :

- la fiabilité de la vision des volumes dans l'espace
- le respect des cotes et normalisations
- la qualité de l'expression graphique

EP2 TECHNOLOGIE - PREVENTION - HISTOIRE DE L'ART (épreuve ponctuelle terminale)

A) TECHNOLOGIE - PREVENTION

1° Technologie - Prévention - OPTIONS A et B

1) Buts de l'épreuve

Il s'agit de vérifier si le candidat est capable :

- d'analyser et décoder des documents techniques/une documentation
- procéder à une analyse de cas simples
- citer et expliciter des principes conduisant à prévenir ou éviter divers incidents ou accidents liés à la pratique courante de la profession

2) Conditions initiales

Outre les questions/sujets il est remis au candidat un dossier technique pouvant comporter :

- photos, croquis, relevés, exemples de réalisation...
- extraits de catalogue d'outillage, fiche technique de matériel, matière d'oeuvre, produits, résultats d'essais...

Toutes informations dont l'exploitation lui permettra de justifier les réponses attendues ou le choix d'une solution technique qu'il définira à partir des contraintes imposées.

3) Travail demandé

Le travail demandé, les conditions de réalisation et le degré d'exigence correspondent à ce qui est visé par les capacités C1.1, C1.3, C1.4, C2.2, du référentiel.

L'épreuve évaluera les connaissances du candidat dans trois domaines :

- questions concernant la technologie général et la technologie de spécialité
- questions portant sur la sécurité et la prévention des accidents

2° Technologie - Prévention - OPTIONS C et D

Il s'agit de vérifier si le candidat est capable :

- d'analyser et décoder des informations techniques
- de procéder à une analyse de cas simple concernant les processus de fabrication, l'emploi d'outils ou matériels, les matières d'oeuvres...
- citer et expliciter des principes conduisant à prévenir ou éviter divers incidents ou accidents liés à la pratique courante de la profession.

Outre les questions ou cas proposés il peut être remis au candidat :

- des dessins, fiches techniques, extraits de catalogue d'outillage...
 - des réalisations, essais, échantillons, outils...
- toute information dont l'analyse permettrait d'organiser une analyse méthodique et argumentée.

Travail demandé

Le travail demandé, les conditions de réalisation et le degré d'exigence correspondent à ce qui est visé par les capacités C1.1, C1.3, C1.4, C2.2, C3.5, du référentiel.

L'épreuve évaluera les connaissances du candidat :

- en technologie générale et technologie de spécialité
- et comportera des questions concernant la sécurité et la prévention des accidents.

B) HISTOIRE DE L'ART : OPTIONS A,B,C,D

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- situer historiquement des productions gravées dont la composition, le style, les ornements... seront à analyser à partir de références données (du domaine de la gravure ou de domaines différents).

- **ET** relever schématiquement ou sous forme de croquis tout ou partie d'une composition gravée de style ou contemporaine afin d'en dégager les caractéristiques formelles (structure géométrique, rythme, organisation des éléments/ ornements...).

Travail demandé :

Le travail demandé, les conditions de réalisation et le degré d'exigence correspondent à ce qui est visé en S1.1 et S2.1 du référentiel.

Evaluation

- exactitude de l'analyse et des commentaires
- intérêt des relevés ou croquis exécutés pour justifier ses constats
- qualité plastique des relevés ou croquis réalisés
- l'analyse est complète et menée de façon méthodique.